



■ Le professeur David Koussens

Laïcité : que faut-il en comprendre ?

Stéphane Gaudet, rédacteur en chef

« **L**a laïcité ne doit pas être présentée comme une valeur, sinon on va l'essentialiser et s'en servir pour faire disparaître un religieux qui nous dérange. »

David Koussens, professeur à la Faculté de théologie et d'études religieuses de l'Université de Sherbrooke et titulaire de la Chaire de recherche sur les religions en modernité avancée, s'est exprimé ainsi lors de sa conférence « La laïcité, que faut-il en comprendre ? ». Cette conférence figurait au programme de la journée d'étude « Pluralisme, identité chrétienne et laïcité » organisée par l'archidiocèse de Sherbrooke au Centre missionnaire Marianhill le 18 juin dernier.

Le docteur en sociologie a d'abord dressé le contexte sociologique dans lequel se vit le débat actuel : le Québec est une société sécularisée, où la visibilité d'un religieux qui n'est pas normalisé dans sa culture est en croissance et dans laquelle des groupes font des demandes de reconnaissance de droits. Le contexte politique est celui d'un Québec avec sa culture distincte, qui a la perception que les systèmes normatifs qui le dépassent (le Canada, la Charte canadienne des droits et libertés et la Cour suprême) menacent son identité. Mais de quelle identité s'agit-il ? Tous les ingrédients sont réunis pour susciter des inquiétudes.

Une nouveauté

Le professeur Koussens affirme que d'associer la laïcité à l'identité québécoise est un phénomène nouveau. Une partie du problème ré-

side dans le fait qu'on a du mal à s'entendre sur une définition de la laïcité. En France, le mot est entré dans le droit en 1946 et est inscrit dans la Constitution de 1958, mais jamais nulle part n'a-t-il été défini. Il n'en faut pas plus pour qu'on prête au mot des contenus qui varient. Mais ce qui devrait être clair, c'est la différence entre la sécularisation (phénomène sociologique) et la laïcisation (phénomène politique). Ainsi, l'État mexicain est laïque à tous égards bien que la société mexicaine ne soit pas du tout sécularisée – le catholicisme y est encore bien présent.

Pour nous aider à définir la laïcité, le conférencier recourt aux quatre principes contenus dans la Déclaration universelle sur la laïcité (2005) et rappelés par le rapport Bouchard-Taylor. Les deux premiers principes sont des finalités et les deux derniers, les moyens pour y parvenir :

- 1- égalité morale des personnes ;
- 2- liberté de conscience et de religion ;
- 3- neutralité de l'État à l'égard des religions et des croyances ou convictions ;
- 4- séparation de l'Église et de l'État.

La façon d'interpréter ces quatre principes explique les aménagements différents de la laïcité d'un pays à l'autre. On a tendance à présenter le modèle français comme le seul modèle de laïcité, un modèle absolu. Or, l'Alsace-Moselle (où les ministres du culte sont rémunérés par l'État) montre que ce modèle n'est pas aussi absolu qu'on le croit. Et il existe de nombreux types de

laïcité, pas un seul (Koussens nomme les laïcités autoritaire, séparatiste, anticléricale, de foi civique, de collaboration, de reconnaissance).

Quel que soit le modèle, la laïcité est un mouvement politique qui n'a pas besoin, selon lui, d'être formalisé dans une norme juridique pour exister.

Où est le problème ?

David Koussens ne voit pas de véritable problème au Québec sur le plan de la laïcité. Il constate trois axes de confrontation : a) les accommodements raisonnables, perçus comme une dérive du multiculturalisme canadien qui octroie des avantages indus aux minorités et met en péril l'identité québécoise ; b) les droits des femmes et l'égalité des citoyens, présentés comme valeurs québécoises ; c) la laïcité, dont le principe de neutralité de l'État serait contredit par les avantages indus donnés aux minorités.

En fait, tout cela serait dû au décalage entre les perceptions et la réalité. Les demandes d'accommodement sont faites à 95 % par des personnes handicapées. Les 5 % restants émanent de groupes religieux : un tiers par des personnes de confession juive, un tiers par des chrétiens (surtout évangéliques) et un tiers par des individus issus de l'immigration. Si entre avril 2006 et janvier 2007 les médias ont présenté une quarantaine de supposés « problèmes », bien peu étaient de véritables cas d'accommodement. « Les balises, on les a déjà », de conclure le professeur, qui ne voit pas l'utilité d'une charte des valeurs ou de la laïcité. 